UNIVERSITÉ DE GENÈVE
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Comité de programme
du Secondaire
Directeur :
Pr. Charles Heimberg
charles.heimberg@unige.ch

COMITE DE PROGRAMME FORENSEC
Lundi 9 avril 2018
17h00-19h00 – Salle PM 234

Personnes présentes :
Maria Canal (MC), Charles Heimberg (CH), Simon Toulou (ST), Gaëtan Chevallier (GC), Arnaud Barras (AB), Holli Schauber (HS), Laura Weiss (LW), Alain Muller (AM), Jérémy Tierque (JT).

Personnes excusées :
Sophie Canellini (SC), Andreas Mueller (AnM), Astrid de Montbel (AdM), Lucie Mottier Lopez (LML).

Prise du PV :
Anja Balk

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la séance du 5 mars 2018
- Approbation de l'ordre du jour
- Mot du directeur, Reconnaissance CDIP
- Equivalences académiques printemps 2018
- Rentrée 2018 : quotas
- Opérationnalisation des stages de formation, nouvelles combinaisons
- Organisation ECEES/PE
- Calendrier Forensec
- Règlement Forensec 2018
- Grille horaire 2018-2019
- Divers

---

1. **Approbation du PV de la séance du 5 mars 2018**

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2018 est approuvé à l'unanimité.

2. **Approbation de l'OJ**

L'ordre du jour est approuvé.

3. Mot du directeur: reconnaissance CDIP

CH souhaite la bienvenue à Mme Anja Balk (secrétaire de la Directrice adjointe de l'IUFE) qui remplace Maude dans la prise de PV.

Annonces du directeur (CH) :

- Démission du vice-recteur Michel Oris annoncée dans le communiqué de presse UNIGE du 9.04.2018 sur le rapport de la commission d'enquête indépendante en matière de sexisme et de harcèlement liés au genre envers des femmes cadres de l'université de Genève. Cette démission prendra effet à la fin du mois de juillet 2018. Michel Oris étant le référant de l'IUFE auprès du rectorat, la question de son remplacement est importante.

- Sollicitations du DIP concernant des questions plus ou moins politiques et polémiques en lien avec l'école secondaire. CH donne deux exemples de questions posées :
  a. Dans le cadre de la FO18, comment la Forensec s'y prépare-t-elle ?
  b. Dans le cadre des questions du harcèlement à l'école, comment la formation intègre-t-elle ces questions ?

  La première question est, à ce jour, sans réponse ; on a répondu à la deuxième, grâce aux informations fournies par Monsieur Alain Muller sur le programme de PE et les intervenants d'ENSAD.
  CH et AM rendent attentifs au risque de ritualisation face à des questions transversales.
  CH remarque qu'une évolution des programmes des cours concernés en fonction des prises de conscience amenées par les sujets de l'actualité est envisageable.
  CH pense que ce serait un moyen de traiter les questions du pouvoir de l'enseignant et des relations asymétriques propres au métier.

- Article du TEMPS (9.04.18) sur la discipline dans les classes du CO, notamment le cas de la CT1011 de Pinchat dont les élèves ont dû être dispersés dans le reste de l'école en début de l'année. Pour CH, il y a là un débat émergeant sur l'hétérogénéité des classes et sur la capacité des enseignants à gérer des élèves indisciplinés qui pourrait être problématisé au sein de la Forensec.
  AB et AM insistent sur le fait que ce sont des problématiques déjà traitées en PE.
  JT pense qu'il s'agit d'une problématique n'étant pas du ressort de la formation puisqu'elle touche à la politique interne des établissements et qu'elle devrait être traitée en tant que telle grâce à des coachs et des groupes de travail…

- La confirmation des quotas est reportée à la mi-avril par le DIP. CH reste confiant quant au respect des engagements préalables. Pour préparer la rentrée, en plus des postes de CE de physique et de géographie, deux postes de CE en maths et français ont été ouverts et d'autres sont à envisager.

  D'autre part, en 2018-2019 certaines disciplines compteront des ateliers avec 26 étudiants. CH mentionne aussi que la directrice de l'IUFE a annoncé qu'il pourrait y avoir des ateliers disciplinaires jusqu'à 26 étudiants. Il ne s'agira que des ateliers disciplinaires et cela ne concernera pas les transversaux.

- CH informe que la CDIP étend la reconnaissance de la formation aux disciplines non-enseignées dans les deux niveaux d'enseignement, sauf pour l'économie, le droit et la philosophie. Ces trois disciplines n'étant pas reconnues au niveau fédéral. Le statut de

l'informatique pourrait changer si on ouvre la discipline dans les classes de secondaire II.

4. Equivalences académiques printemps 2018

Monsieur Barras, quitte la salle le temps de la discussion sur ce point car directement concerné.

CH expose la demande d'Arnaud Barras qui demande des équivalences pour ces 3 UF : *Pluralité des conditions sociales, de genre et des cultures ; Genre et éducation ; Cours ou séminaire à option.* La commission en charge des préavis sur les équivalences académiques a donné un préavis positif pour les trois UF. Ce préavis n'est pas motivé ce qui rend difficile la prise de décision et créerait une jurisprudence problématique.

Décision :

- Le vote est renvoyé au prochain comité de programme le 7 mai 2018.
- Mise en place d'un groupe de travail sur les équivalences académiques à distinguer de la validité des acquis en expérience. MC et CH devront rencontrer Jérôme David pour discuter de la question.

AB est informé de la décision à son retour dans la salle.

5. Rentrée 2018 : quotas

CH espère pouvoir les présenter à la prochaine séance du comité de programme (voir point 3).
ST informe que les directeurs des établissements s'apprêtent à faire les entretiens pour l'attribution des stages en formation.
CH explique la nouvelle démarche du DIP pour attribuer les stages en responsabilité pour les formations en MASE disciplinaire et MASE bi-disciplinaire : un premier tri est fait par les RH DIP en fonction d'un nombre de critères et les candidats seront reçus en entretien à raison d'1,5% sur le quota des places établies.
GC demande si les critères du premier tri seront connus ; ST pense que ces critères seront surtout communiqués à l'interne et non pas aux candidats. MC précise que la procédure sera annoncée par le DIP et CH insiste sur le fait qu'en annonçant la procédure, il se peut qu'on donne les critères pour sélectionner les candidats entendus en entretien.
AB remarque que les candidats reçus en entretien connaîtront les critères d'attribution des stages mais pas ceux qui n'auront pas un entretien. Ces derniers ne pouvant pas améliorer leur dossier. MC suppose que tout candidat s'adressant au DIP pour connaître les critères aura une réponse sans qu'une publication des critères soit imposée. GC souligne que rien n'empêche les candidats ayant connaissance des critères de les transmettre à des tiers et ST dit qu'on essaye de pousser le DIP à une publication des critères mais qu'on ne peut rien exiger. Enfin CH convient que c'est problématique en cas d'oppositions si l'information ne se suit pas entre la première et la deuxième phase de la procédure et propose de clarifier ce point dans le prochain comité de programme.

GC revient sur les quotas pour entrer en formation CSDS. Il se réfère au comité de programme du mois de mars et demande si on a également annoncé une liste de critères de sélection. ST

lui répond que la Forensec ne fixe pas les critères, ceux-ci étant internes au DIP. En ce qui concerne les CSDS, il s'agit d'ouvrir la discussion au niveau des directeurs des établissements concernés afin de déterminer le degré d'urgence au moment de former un candidat au CSDS.
CH précise que les plafonds ont été fixés conjointement par la Forensec et le DIP de manière à séparer les quotas d'entrée en MASE et en CSDS et ainsi éviter un déséquilibre avec une trop forte présence de stagiaires/étudiants en CSDS. CH précise que le CSDS est une formation complémentaire faite en emploi et, de ce fait, en négociation avec un directeur qui obtient des heures pour les étudiants.
JT pose aussi la question des accords sur l'emploi.
CH répond que la discussion est en cours avec une personne du DIP de manière à respecter les accords sur l'emploi.

La séance de rentrée

CH demande à ce que la séance de rentrée soit avancée d'une ou deux semaines avant la rentrée universitaire. Cette question a été traitée en séance CE/FT en date du 22 mars 2018 ; accueillie de manière positive. CH propose qu'on retienne la deuxième semaine, à savoir le 3 septembre 2018 et qu'on note qu'il faudra faire un bilan par la suite.

La proposition est soumise au vote : 5 oui, 1 abstention.

6. Opérationnalisation des stages de formation, nouvelles combinaisons

ST explique qu'étant donné la difficulté d'obtenir des places de stages en responsabilité, des combinaisons entre des stages au collège en section gymnasiale et non gymnasiale (ECG et EC) ont été imaginées. Pour mettre ce projet en place, on s'est fondé sur une directive de la CDIP qui, tout en privilégiant la formation gymnasiale, accepte des combinaisons à condition qu'au moins 50% de la formation pratique ait lieu dans un établissement gymnasial.
Présentation de l'annexe 1 : Organisation des stages Forensec 2018-2019.
ST met l'accent sur les possibilités que ces combinaisons ouvrent tout en étant prudent sur certaines combinaisons peu favorables pour les étudiants et/ou la formation.
MC annonce que par la suite, il faudra inscrire cette organisation dans les directives d'opérationnalisation des stages.
ST annonce que l'avancée de ce projet laisserait présager une entrée en application de cette organisation dès la prochaine rentrée, notamment en ce qui concerne les étudiants en MASE deuxième année.
LW approuve l'idée de pouvoir mélanger stage en responsabilité et stage en accompagnement, car cela permet au moins une partie en responsabilité. Elle s'interroge sur la possibilité d'indiquer une préférence sur le stage en première année au CO et celui de deuxième au Collège ou en combinaison. De par son expérience, cela garantit l'unité au sein des ateliers.
MC pense que cela rigidifierait l'opérationnalisation des stages.
CH précise que l'obligation du stage en responsabilité en première année crée un effet important qui va dans le sens de ce que LW énonce ; mais vouloir le réglementer serait faire éclater le système.
ST précise qu'il y a une volonté de la part du DIP d'essayer d'équilibrer les choses. Ce dernier n'aimerait pas transmettre le message que la 1ère année correspond à une année de formation au cycle d'orientation et arrivé en deuxième année on peut aspirer au collège. AM ajoute que ce n'est pas forcément une bonne combinaison pour les étudiants qui n'auraient qu'un stage en responsabilité au CO.

ST annonce des consignes visant à regrouper les stages autant que possible dans le même établissement ou dans des espaces géographiques proches.

7. Organisation ECEES/PE

CH donne la parole à AM pour qu'il présente les différentes propositions de réorganisation des enseignements transversaux afin d'anticiper l'opérationnalisation du bi-disciplinaire.
AM précise qu'il a travaillé sur ce projet avec Valérie Lussi Borrer (VLB) et présente le document donné en annexe 2 : « Profession enseignante : bilan et prospectives ».

Discussion sur la présentation :

AM explique que l'objectif de ce projet est de trouver une organisation à la fois efficace entre PE et ECEES au niveau de l'utilisation des plages horaires et de l'organisation des contenus des cours mais également économiquement viable à long terme. En comparant les trois types d'organisation, il conclut que :

- L'organisation classique est trop chère ;
- L'organisation en alternance : moins chère à long terme ;
- L'organisation filée en 2018-2019, cette proposition est la plus rentable, mais son prix augmente au fur et à mesure que la formation augmente son nombre d'étudiants.

AM postule pour l'organisation en alternance car il arrive avec cette proposition à un équilibre entre les variables quantitatives et les variables qualitatives des UF. Il insiste aussi sur la nécessité de trouver un dispositif stable.

JT s'interroge sur à la justification actuelle entre ateliers et cours/séminaires. AM explique que la différence tient entre un enseignement plus théorique dans les cours/séminaires et des activités plus pratiques dans les ateliers. Mais convient avec HS qu'en réalité ce n'est pas toujours le cas.

ST demande si une combinaison entre l'organisation filée et l'organisation en alternance sur une année serait envisageable.
AM répond sur le besoin de mettre en place une organisation régulière pour que les trois UF (PE/ECEES/ENSAD) puissent s'organiser le mercredi après-midi.
AB juge que l'organisation filée semble plus stable ; AM répète qu'elle devient plus coûteuse à partir de la rentrée 2019.

La question du cahier des charges des CE didactiques est abordée.
CH indique que des CE didactiques devront être engagés au vu du quota du nombre d'étudiants prévus dans certaines disciplines. En effet on comptabilise 4,5 heures par étudiant au niveau du suivi.

Le nombre d'heures au cahier des charges pour l'enseignement de PE est discuté. 52 heures sont comptabilisées et selon LW et CH, les 52 heures ne seront pas comptées comme 60 heures, alors que AM mentionne que c'est le cas dans les transversales.
CH précise que contrairement aux 52 heures dans beaucoup de cas s'il s'agissait de 56 heures elles pourraient être comptées comme 60 heures au niveau des CE.

CH rappelle que des CE en didactique seront possibles à partir du moment où les volées d'étudiants seront plus grandes. Il confirme que la préoccupation sur le coût de la formation par étudiant doit être pris en compte et que si la solution la plus chère est choisie il faudra que les arguments soient décisifs.
Selon AM, l'organisation en alternance améliorée serait la plus raisonnable sur du long terme. Pour CH un des avantages est aussi celui de resserrer le nombre d'intervenants différents qui construisent la culture commune de PE de l'avenir. CH relève aussi l'absence de la question des plénières. AM précise que cela ne dépend pas du type de dispositif et relève du contenu.

CH demande à ce qu'on envisage aussi une organisation du contenu de l'UF Profession enseignante, notamment pour les séances thématiques.
Suite à une discussion entre CH et AM sur l'organisation thématique de PE, il est décidé que AM reprenne la réflexion avec VLB et que la discussion sur l'organisation de PE soit réouverte au prochain Compro.

CH ajoute qu'il faut réfléchir également sur la faisabilité économique, dont SC est en charge.

La décision est reportée au prochain Compro.

8. Calendrier Forensec

MC présente le calendrier Forensec pour l'année 2018-2019 ; elle met en évidence que le 18 février 2019, rentrée du semestre de printemps, correspond avec le début des vacances scolaires de février.
AM objecte que la Forensec ne suit pas le calendrier académique. CH précise que jamais un cours Forensec n'a été donné pendant les vacances scolaires. Vu le désaccord, le point sera revu par MC avec SC et reposé au prochain Compro.

D'un point de vue général, LW demande à ce qu'on corrige « session de rattrapage pour les examens » au lieu de « session de rattrapage pour les cours ».

9. Règlement Forensec 2018

MC présente les dernières modifications du règlement d'études 2018, voir annexe 3 : « Exposé des motifs-modifications règlement d'études Forensec 2018 ».

- Concernant notamment l'inscription des délais d'obtention des pré-requis exigés pour la formation :

LW se demande si la formulation « avant l'entrée en formation » dans l'énoncé traitant du casier spécial d'extrait judiciaire est assez précise et suggère la formule « avant le début du semestre universitaire ». MC propose de poser la question à AdM.
CH relève qu'il pourrait aussi y avoir confusion lorsqu'il est mentionné « entrée en formation » : il pourrait s'agir soit du début du semestre universitaire, soit de la rentrée scolaire (ce dont il est question ici).

- **Modifications soumises au vote : approuvée à l'unanimité** (**4 voix)** Traduction des Diplômes et des Certificats

CH propose également de renvoyer ce point et celui de la grille horaire au prochain Compro.

Vu l'heure avancée le point concernant les mesures compensatoires est reporté au prochain Compro.

10. Grille horaire 2018-2019

Reporté au prochain Compro du 7 mai 2018.

11. Divers

Un divers urgent sur deux candidats au CSDS qui en ayant un master dans la discipline supplémentaire ne sont pas admissibles car il leur manque des crédits Bachelor. CH propose qu'on accepte leur candidature au nom de leur Master.

La proposition est soumise au vote : approuvée à l'unanimité (**4 voix)** ; mais comme ST le relève, ce point sera voté de nouveau au prochain Compro car aucune votation n'est possible dans le point « divers ».

Dans le cadre du processus d'admission et compte tenu de l'urgence, MC prend en compte le vote qui sera lui-même validé lors de la prochaine séance du Compro.

Séance levée à 19:15